

Bac Pro agricole Aménagements Paysagers

Bac ProA AP

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et assurer le suivi d'un chantier.
- Localiser les travaux à partir d'un plan de chantier.
- Encadrer une équipe.
- Assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert.
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de premier niveau.
- Échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Échanger avec des personnes extérieures à l'entreprise.
- S'informer sur les évolutions techniques.
- Vous aurez une réelle connaissance des végétaux d'ornement.

Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé : entreprise de travaux paysagers, bureau d'études spécialisé en aménagements paysagers...
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Bac Pro AP accessible aux élèves issus d'une classe de 3^e. Admission possible après un CAP, une classe de 2^{nde} ou de 1^{ère}.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40321405	31691

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

2 065 heures
(sur 3 ans : 2^{nde}, 1^{ère}, Term.).
1 365 heures
(sur 2 ans : 1^{ère}, Term.).
Démarrage en septembre pour 2^{nde},
1^{ère}, août pour Term.

Durée du contrat

3 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 à 3 semaines en UFA,
2 à 3 semaines en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Architecture et contenu de la formation

Blocs de compétences

BC01 - Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

BC02 - Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

BC03 - Développer sa motricité

BC04 - Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

BC05 - Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement

BC06 - Assurer la conduite d'un chantier

BC07 - Assurer des interventions d'aménagement végétal

BC08 - Mettre en place des infrastructures

BC09 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde • Français • Histoire-Géographie • Documentation / ESC	2 1 1	Ponctuel Ponctuel CCF	Écrit Écrit Écrit et Oral
E2 : Langue et culture étrangère (Anglais)	1	CCF	Écrit et Oral
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques et sportives (E.P.S)	1	CCF	Pratique
E4 : Culture scientifique et technologique • Mathématiques • Informatique • Physique-Chimie • Biologie - Ecologie	1,5 0,5 1 1	Ponctuel CCF CCF CCF	Écrit Écrit et Pratique Écrit et Pratique Écrit et Pratique
E5 : STAE / Biologie écologie	2	Ponctuel	Écrit
E6 : SESG / STAE	3	Ponctuel	Oral
E7 : STAE / STE	5	CCF	Écrit et Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS (Production horticole, Aménagements Paysagers, Technico-commercial...).
- Certificat de Spécialisation.

Débouchés professionnels :

En entreprises ou collectivités, espaces verts, jardineries, pépinières... :

- Gestion d'une petite équipe
- Ouvrier paysagiste
- Technicien paysagiste
- ou créer une entreprise.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du Bac ProA AP dans l'UFA	-	83.33%	-	-
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

De nombreuses sorties techniques, sportives et culturelles sont organisées dans le cadre de la formation.

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Une salle équipée en vidéo projecteur, salle informatique...
- Plateau technique :
 - Un arboretum de 1500 végétaux sur 2.5 ha, indispensable pour la reconnaissance des végétaux.
 - Un espace de 150m2 pour les travaux de maçonnerie paysagère.
 - Des intervenants experts dans le domaine du paysage.

Coordonnées de l'UFA



ISETA ALTERNANCE

3260 Route d'Albertville
74320 SEVRIER
04 50 46 26 61
contact@iseta-eca.cneap.fr
www.iseta.fr

Référente handicap

Emilie FAVIER DUCLOS
emilie.favier-duclos@iseta-eca.cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026